

L'ARRET

DE ROUBAIX-TOURCOING
Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la Bancel

La Journée

Aujourd'hui, 14 janvier, a eu lieu la séance du Sénat. M. Louis Passy, doyen d'âge, a prononcé une allocution remplie d'excellents conseils que, malheureusement, la majorité a gardés bien de suivre. M. Brisson a été, sans concurrent, réélu président de la Chambre.

La séance de rentrée du Sénat a été présidée par M. Charles Poriquet, sénateur libéral de l'Orne.

Aujourd'hui, à Montauban, ont eu lieu les obsèques de Mgr Fauriol. La foule était énorme. De nombreux évêques étaient présents.

Mgr l'archevêque de Toulouse a lu en chaire le touchant testament de l'évêque défunt.

Devant la Cour d'appel de Grenoble se déroule l'examen du procès pendant lequel, en 1904, entre M. Lescourrier, liquidateur des Chartreux, et l'agent général de la liqueur des Pères Chartreux de Tarragona.

C'est demain, mercredi, que les Augustines quittent l'Hôtel-Dieu de Paris.

ETRANGER. - Moulay-Hafid a été proclamé à Larache. On dit que les oulémas ont été contraints par la foule de se prononcer en sa faveur.

L'incident de Lugh entre les Abyssins et l'Italie est définitivement réglé. Le ministre de l'Intérieur de France, M. de Motte, a écrit les socialistes allemands, à la tribune du Landtag, à propos des manifestations de dimanche.

On assure que des négociations sont en cours entre l'Angleterre, la France et la Russie, pour garantir la liberté de la Baltique.

À Baytown (Etat-Uni), au cours d'une représentation de cinématographe, une explosion s'est produite, causant de 60 à 75 morts.

Le tribunal disciplinaire de Borne a révoqué le capitaine Fischer, qui avait été délégué à l'inspection de la police marocaine.

EFENDEZ-VOUS

On nous télégraphie de Largentière (Ardèche) :

Le *Republican des Evénements*, journal radical de la région, avait publié une série d'articles diffamatoires contre M. Assélat, curé de Saint-Melany. Celui-ci a intenté une action civile contre cette feuille, et il demande 1 000 francs de dommages-intérêts.

L'affaire sera plaidée sous peu.

« ANNUAIRE PONTIFICAL »

La lettre ci-dessous de Mgr Emard, évêque de Valleyfield, fait ressortir la très grande utilité que les lecteurs trouvent dans la collection des *Annaires*, dont le onzième volume (1908) vient d'être mis en vente (1) :

Les signes maçonniques

Hier, devant la 9^e Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, est venue l'affaire de cet avocat qui, ayant été tenu à la porte de la Loge *la Solidarité*, avait un juge d'instruction, est président, a voulu le forcer à coupe de canne sur la personne d'un confrère maçon, auteur de cette fermeture à double tour, par ses rapports délateurs adressés au magistrat, son juge et son Vénérable.

Le compte rendu de cette affaire judiciaire a été donné très exactement ici-même. Nous n'avons pas à y revenir, sinon pour remarquer que, si l'avocat évincé n'a pu mettre les pieds dans la Loge, il y a mis l'œil, et qu'un joli débailage a été fait, par son défenseur, de la cuisine qui s'y fait dans les caseroles, quand on a pris le tablier. Peut-être est-il mieux valu, pour le magistrat Vénérable, qu'il laissât l'avocat solliciteur mettre les pieds dans la *Solidarité*. Ses yeux oussent été fermés et ses lèvres closes, comme le sont celles de tout maçon, et particulièrement celles du magistrat Vénérable, qui, cité à l'audience, ne s'est pas présenté, méprisant l'invitation à témoigner devant les magistrats, pour obéir au secret professionnel commandé par sa qualité de Vénérable.

Ce simple exemple suffit à démontrer l'incompatibilité de la dualité dans le même homme de la qualité de juge et de l'association à la Franc-Maçonnerie.

Mais le défenseur de l'accusé a prononcé des paroles, qui mettent en lumière un mal qui vit jusque dans la moelle la justice de la magistrature, quand des francs-maçons y sont introduits.

« J'ai le droit de demander, a dit le défenseur, lorsque je suis en présence d'un magistrat qui cumule ses fonctions de juge avec celles de Vénérable, si ce magistrat ne se met pas dans un mauvais cas, lorsque notamment le justiciable qui pénètre dans son cabinet, libre ou prisonnier, peut lui adresser des signes équivoques que seul il peut comprendre. C'est une honie ! »

La qualification du mauvais cas a été contestée par le ministère public. Mais le mauvais cas ne l'a pas été. Il ne pouvait pas l'être.

Que sa mettre, en effet, dans ce mauvais cas soit une honie, c'est notre avis, mais cela regarde surtout l'homme qui l'assume.

Mais qu'un magistrat, au lieu d'obéir au devoir de sa profession, fortifié du devoir de sa conscience, obéisse à des signes connus de lui seul, c'est un péril social qui mérite notre attention, et sur lequel nous nous arrêtons.

Comment ! le magistrat demande aux témoins appelés à déposer devant lui s'ils sont parents, alliés, ou au service du prévenu, et il est lui-même au service d'un signe d'où dépend le sort du prévenu !

La question du juge aux témoins, pour s'assurer de leur indépendance du prévenu, n'est plus qu'une simagrée charlatanesque, puisqu'un signe met le juge en personne sous la dépendance du même prévenu.

C'est la fin de la justice, puisque c'est, aux yeux du magistrat, la fin de la distinction raisonnée, méditée et appliquée entre la mauvaise et la juste cause.

Dans l'espèce qui a été plaidée hier, nous étions en matière criminelle. Mais en matière civile, il en va de même. La seule différence est qu'en matière criminelle, un coupable est acquitté, non pas faute de preuves, mais grâce au signe maçonnique fait par l'accusé, et qu'en matière civile, le plaideur de mauvaise foi gagne son procès, non parce que sa cause est devenue bonne, mais parce qu'un signe a révélé au juge sa qualité de franc-maçon.

Qui pût dans le premier cas ? La société, dont les lois sont impunément violées. Qui pût dans le second cas ? Le plaideur de bonne foi, dont le bon droit est outrageusement méconnu. Qui pût dans l'un et l'autre ? La justice.

Or, chacun sait que les francs-maçons sont recherchés par le gouvernement pour peupler non seulement nos administrations, qui, si elles ne sont pas chargées de pouvoirs judiciaires, sont cependant à même de commettre des injustices, mais encore les tribunaux, uniquement investis de la haute mission de rendre la justice.

On se gare autant qu'on peut des décisions administratives. Et il faudra bientôt se garer de même des décisions judiciaires. Je ne jurerais pas que ce ne fût déjà fait.

Alors, que restera-t-il au citoyen pour défendre ses droits, ses biens, son honneur et sa liberté ?

Les canonisations et les béatifications en 1908

La France aura une très grande part. Le 14 janvier, mardi prochain, sera tenue la Canonisation générale des Rites, qui examinera les miracles du Vénérable Gabriel dell'Addolorata, et qui préparera la décision finale de vote pour la béatification de la Vénérable Madeleine Barat.

Le 23 janvier aura lieu la Canonisation préparatoire sur les miracles du Vénérable Jean Eudes.

Le 24 mars, la Canonisation préparatoire sur les miracles de la Vénérable Jeanne d'Arc.

Le 19 mai, la Canonisation antipréparatoire, sur les miracles de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque ; la Canonisation préparatoire, pour la même cause, est fixée au 11 août.

Le 23 juin sera tenue la Canonisation préparatoire sur les martyrs du Vénérable Théophane Vénard et des Vénérables Etienne Cuenot, Jean-Pierre Néel et leurs compagnons.

Les autres causes, dont l'examen sera fait cette année, sont :

La cause de canonisation du Bienheureux Clément Haubauer ; la Canonisation antipréparatoire (pour les miracles) sera tenue le 18 mars ; et la Canonisation préparatoire le 14 juillet.

La cause de béatification du Vénérable François de Capillas, la Canonisation particulière qui jugera de son « martyre », sera tenue le 21 juillet.

Le 17 novembre, sera tenue la Canonisation antipréparatoire sur les vertus du Vénérable Bernard Clusi, et le 22 décembre, la Canonisation antipréparatoire sur les vertus du Vénérable Gaston d'Errioz. Ces deux dernières causes s'ouvriront à peine comme on le voit.

L'examen des vertus et l'examen des miracles d'un Vénérable — pour la béatification — ou d'un Bienheureux — pour la canonisation — demandent, chacun, un fait, trois Congrégations : la *Congrégation antipréparatoire*, devant le cardinal pontif ; la *Congrégation préparatoire* où tous les consultants donnent leur vote devant les cardinaux ; et la *Congrégation générale*, devant le Pape, où les consultants et les cardinaux donnent leur vote.

Le rôle de la *Congrégation des Rites* ne s'accomplit pas dans le programme des *Canonisations générales* qui dépend du résultat de la *Congrégation préparatoire*.

On y trouve seulement indiquées les dates auxquelles se tiendront les Congrégations générales : on en trouve deux seulement : le 28 avril et le 24 novembre. Mais d'autres se tiendront probablement à des dates qui seront fixées plus tard par le Souverain Pontife.

Les causes de béatification les plus avancées sont ainsi celles du Vénérable Jean Eudes, de la Vénérable Jeanne d'Arc, du Vénérable Théophane Vénard et des Vénérables Etienne Cuenot, Jean-Pierre Néel et leurs compagnons, du Vénérable François de Capillas, missionnaire Dominicain.

On voit que quand il s'agit de « martyre », la procédure est simplifiée : de là ces Congrégations particulières pour les causes du Vénérable Théophane Vénard, des Vénérables Etienne Cuenot, Jean-Pierre Néel et leurs compagnons, du Vénérable François de Capillas.

Les béatifications qui seront probablement célébrées durant cette année 1908 seront celles des Vénérables Postel, Barat, Gabriel dell'Addolorata, Jean Eudes et Jeanne d'Arc.

Il semble certain aussi que le Souverain Pontife canonisera cette année le Bienheureux Clément Haubauer, probablement aussi la Bienheureuse Marguerite-Marie.

L'année jubilaire de S. S. Pie X sera ainsi solennisée par cinq béatifications et deux canonisations ; la simple lecture des noms qui viennent d'être transcrits montre que ces canonisations et ces béatifications assurement une nouvelle exaltation de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Elle montre aussi que le nombre des protecteurs que la France pourra invoquer officiellement va encore s'accroître.

Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu

Le départ des Augustines de l'Hôtel-Dieu demeure fixé au mercredi 15 janvier à 1 heure de l'après-midi.

Elles arriveront vers 2 heures à l'Hôtel de Bon-Secours, où aura lieu, à leur arrivée, un salut solennel de réparation.

C'EST DONC POSSIBLE

L'Express de Lyon révèle qu'il y a deux ou trois jours un coup de cloche discret annonçait la célébration à Brou (Ain) d'une grande messe dite en vertu d'une fondation des ducs de Savoie.

Comme la dit fort bien notre confrère, puisqu'on s'arrange pour que les intentions du roi d'Italie soient respectées en matière de fondations, pourquoi ne pourrait-on pas trouver un moyen pour assurer le même respect des contrats aux simples mortels sujets de la République française ?

Ce petit fait local en dit long, il prouve que, malgré les dénégations de M. Briand, l'acquit des fondations pieuses demeure parfaitement possible.



M. CHARLES PORIQUET
VICE-DOTEN D'AGE DU SÉNAT

à priori, aujourd'hui, la séance d'ouverture de la session devant la haute assemblée, M. Fayard, doyen d'âge, se trouvant indisposé, M. Poriquet est né le 31 juillet 1816, il a d'abord occupé diverses fonctions dans la magistrature, puis il a passé dans l'administration, comme préfet du Morbihan, de la Meuse, de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Plus sénateur de l'Orne le 30 janvier 1876, il a été depuis constamment réélu avec une majorité toujours croissante.

LE GRAND-PRIX D'AVIATION

Nous avons dit hier que M. Farman avait gagné le Grand Prix d'aviation de 50 000 fr. offert par MM. Deutsch (de la Meurthe) et Archèdezon, en bouclant, en aéroplane, un circuit de 1 000 mètres. M. Farman gagne également le prix de 2 500 francs offert par le *Daily Mail*, à l'auteur qui parcourrait un demi-circuit en circuit fermé.

L'appareil de M. Farman

Voici une succincte description de l'aéroplane de Farman. C'est un biplan au dessin simple et séduisant. Sa surface totale est de 52 mètres carrés ; l'envergure est de 10^m 20 et la longueur totale de 10 mètres.

Les deux plans sont superposés comme dans un cellule, mais sans qu'il y ait les plans verticaux qui forment la cellule.

A l'avant, on remarque deux autres petits plans supplémentaires, avec une pointe qui n'a d'autre but que de fendre l'air. L'hélice est aussi à l'avant ; elle est dotée d'un moteur à l'arrière, est placée le gouvernail, qui est formé d'une cellule cubique assez volumineuse.

Enfin, au centre, se trouve le moteur extraléger, qui est un véritable chef-d'œuvre de mécanique de précision : il a huit cylindres et fait cinquante chevaux. On n'a pas oublié que le premier aéroplane qui vola, celui de Santos, avait également un moteur de cette force pour actionner son hélice, qui, elle, était propulsive.

M. Farman

Le vainqueur d'hier, M. Henri Farman, est le fils de M. Farman, correspondant parisien du *Standard* de Londres. Il est âgé de 33 ans, de nationalité anglaise, et, toute sa vie durant, s'est occupé de sport. Il y a environ six mois seulement qu'il s'occupe d'aviation. C'est un ancien élève de l'École des beaux-arts, atelier de Cormon.

Il a pris part à de nombreuses courses d'automobiles, et il courut encore en 1895, en Auvergne, le feu du reste, victime dans la grande descente de Cratère, sur le Clermont, d'un des plus curieux accidents qu'on peut se voir. Il prit un virage un peu vite, fila à l'épave, se releva dans un ravin, où la voiture fut précipitée, tandis que Henri Farman et son mécanicien restaient suspendus par miracle aux branches d'un arbre.

VOL LÉGAL

La ville de Lyon est actuellement en pour parler avec le ministère de l'Instruction publique pour obtenir la faculté de disposer à son gré du palais de l'archevêché

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Il n'y a plus de vie politique. M. Clemenceau triomphe, et ses ennemis se préparent à l'attaquer. L'impôt sur le revenu — Un nid de vipères. — La réforme électorale.

Gazette

La dans un petit canard « socialiste anticlérical de Dunkerque » :

« L'entremet de M. Terquem père a eu lieu samedi matin. Le *Failli Dunkerquois* présente toutes ses condoléances à la famille. La conférence faite par M. Jubault a obtenu un plein succès. Bonne journée pour la République dans ce village. »

« Entremet, conférence, bonne journée pour la République... » que signifie ce rapprochement grotesque ?

Il signifie que M. Terquem qui fut anticlérical, ayant demandé un prêtre au moment de sa mort, et ayant voulu des obéances religieuses, les socialistes anticléricals de Dunkerque sont vexés.

Il s'expriment une petite manifestation. Ils ne peuvent pas la faire. Alors ? Ils disent... des bêtises.

M. Arthur Pearson

Un homme à qui la fortune a souri, c'est M. Pearson, le nouveau directeur du *Times*. Il débute dans la presse à 15 ans. Il est vrai qu'on lui donne des appointements de débutant qui s'élevaient à 2 500 francs. C'est d'un beau début.

A 19 ans, il dirige une revue. A 23 ans, il fonde un magazine.

Quelque années plus tard, il en crée ou en renouvelle quatre ou cinq autres, lance un grand journal qui atteint du premier coup un énorme tirage. Après cela, il

achète deux ou trois autres journaux et c'est à 42 ans qu'il vient ce jour-ci de se rendre maître du journal le plus puissant de l'Angleterre et du monde.

Malheureux abonnés au téléphone

À Vienne (Autriche), un malheureux abonné au téléphone vient d'être condamné à cinq jours de prison...

Horrible à dire. Cet abonné avait dit à une demoiselle du téléphone : — Allez vous faire pendre.

Par où l'on voit que ne point obtenir la communication sur au téléphone le moindre des maux...

Monseigneur ministre

des Colonies est en train de devenir célèbre.

L'autre jour, il avait ahuri son cabinet en recommandant que les télégrammes destinés à un pays étranger, où régnait la peste, fussent soigneusement désinfectés (!) avant de lui être soumis.

Absolument authentique. M. Millès-Lacroix — ci-devant propriétaire de bazar — vient de trouver mieux. La Loge de Tarbes, où il devait trois années de cotisations, croyant « un entremet ridicule », n'y est pas venue. En sorte qu'il fut repoussé à la fois par l'Église et par la Loge.

La famille l'a porté au cimetière sans un drap mortuaire de l'église et au son des cloches sonnées par sa domestique ; ce qui ressemblait fort à une mascarade et a fortement indigné les honnêtes gens qui se sont tous abstenus.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Il n'y a plus de vie politique. M. Clemenceau triomphe, et ses ennemis se préparent à l'attaquer. L'impôt sur le revenu — Un nid de vipères. — La réforme électorale.

Gazette

La dans un petit canard « socialiste anticlérical de Dunkerque » :

« L'entremet de M. Terquem père a eu lieu samedi matin. Le *Failli Dunkerquois* présente toutes ses condoléances à la famille. La conférence faite par M. Jubault a obtenu un plein succès. Bonne journée pour la République dans ce village. »

« Entremet, conférence, bonne journée pour la République... » que signifie ce rapprochement grotesque ?

Il signifie que M. Terquem qui fut anticlérical, ayant demandé un prêtre au moment de sa mort, et ayant voulu des obéances religieuses, les socialistes anticléricals de Dunkerque sont vexés.

Il s'expriment une petite manifestation. Ils ne peuvent pas la faire. Alors ? Ils disent... des bêtises.

M. Arthur Pearson

Un homme à qui la fortune a souri, c'est M. Pearson, le nouveau directeur du *Times*. Il débute dans la presse à 15 ans. Il est vrai qu'on lui donne des appointements de débutant qui s'élevaient à 2 500 francs. C'est d'un beau début.

A 19 ans, il dirige une revue. A 23 ans, il fonde un magazine.

Quelque années plus tard, il en crée ou en renouvelle quatre ou cinq autres, lance un grand journal qui atteint du premier coup un énorme tirage. Après cela, il

achète deux ou trois autres journaux et c'est à 42 ans qu'il vient ce jour-ci de se rendre maître du journal le plus puissant de l'Angleterre et du monde.

Malheureux abonnés au téléphone

À Vienne (Autriche), un malheureux abonné au téléphone vient d'être condamné à cinq jours de prison...

Horrible à dire. Cet abonné avait dit à une demoiselle du téléphone : — Allez vous faire pendre.

Par où l'on voit que ne point obtenir la communication sur au téléphone le moindre des maux...

Monseigneur ministre

des Colonies est en train de devenir célèbre.

L'autre jour, il avait ahuri son cabinet en recommandant que les télégrammes destinés à un pays étranger, où régnait la peste, fussent soigneusement désinfectés (!) avant de lui être soumis.

Absolument authentique. M. Millès-Lacroix — ci-devant propriétaire de bazar — vient de trouver mieux. La Loge de Tarbes, où il devait trois années de cotisations, croyant « un entremet ridicule », n'y est pas venue. En sorte qu'il fut repoussé à la fois par l'Église et par la Loge.

La famille l'a porté au cimetière sans un drap mortuaire de l'église et au son des cloches sonnées par sa domestique ; ce qui ressemblait fort à une mascarade et a fortement indigné les honnêtes gens qui se sont tous abstenus.